

Région : Île de France
Département : 75

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

A TITRE ISOLÉ

MOTIF DE LA RÉCEPTION : changement de motorisation

- Il résulte des constatations effectuées le 27 octobre 1992,
à la demande de M^{me} LEFEUVRE J.
que le véhicule ci-dessous décrit :
- Genre : MTE
 - Marque : B.M.W.
 - Type : R80 RT/11 MOD
 - N° d'identification ou n° d'ordre dans la série : 6474460
 - Carrosserie : Solo
 - Source d'énergie : ES
 - Puissance administrative : 11W
 - bis. - Cylindrée : 1240 cm³
 - Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2
 - Dimensions (véhicules PTAC > 3 500 kg et tous véhicules destinés au transport de marchandises) :
Largeur : _____ Longueur : _____ Surface : _____
 - Poids total autorisé en charge : _____ 0.144
 - Poids à vide (en ordre de marche) : _____ 0.121
 - Poids total roulant autorisé : _____ +
 - Charge utile (transport marchandises uniquement) : _____ +
 - Niveau sonore de référence : _____ dBA
 - Régime de rotation du moteur correspondant : _____ tours/minute
 - Date de première mise en circulation : 1986
 - Précédent numéro d'immatriculation : 52991DH

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles (rayer les rubriques ne concernant pas le véhicule) :

- ~~Véhicules automobiles : R 54 à R 61 R 60 à R 97 R 104 (et s'il y a lieu R 105).~~
- ~~Remorques et semi-remorques : R 54 à R 62 R 70 à R 82 R 85 à R 89 R 90 à R 93 R 97 R 103 à R 104.~~
- ~~Véhicules hors limites réglementaires (affectés aux transports exceptionnels) : R 69 à R 97 - R 103 à R 104.~~
- ~~Véhicules agricoles et de travaux publics : R 139 à R 145 - R 147 à R 156 et R 161.~~
- ~~Motocyclettes, tri-cycles et quadricycles à moteur : R 169 à R 170 - R 172 à R 183 en ce qui concerne, pour l'article R 182, l'application de l'article R 97.~~
- ~~CycloMOTEURS : R 188 R 60 à R 74 R 104 à R 199.~~
- ~~Engins spéciaux : R 168 du Code de la route.~~

MENTION(S) SPÉCIALE(S) à porter au verso de la carte grise :

véhicule équipé d'un moteur expérimental
Carte grise au propriétaire

A Matthey, le 27 10 1992 A Montlery, le 27 10 1992

Pour le Préfet,
le Directeur régional, par délégation,

S. Martin

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA RECHERCHE D'ILE DE FRANCE

Centre National de Réceptions de Véhicules
Autodrome de Montlery
91310 LINAS - Tél. 69.01.21.07 - 69.01.36.77

Le Technicien de l'Industrie et des M...

S. Martin

S. MARTIN